



### La Garantie Jeunes : C'est quoi ?

Il s'agit d'un dispositif expérimental mis en place par la Mission Locale du Pays de Vitré. Il englobe un accompagnement d'un an basé sur le principe de « **l'emploi d'abord** ». La Garantie Jeunes a pour objectif principal de vous amener progressivement vers une autonomie par un accès à l'emploi.

Pour appuyer votre parcours vous percevrez une allocation forfaitaire d'un montant de **451 € \***. Cette allocation n'est pas un salaire. Elle est cumulable avec vos ressources. Elle diminuera au fur et à mesure que vos revenus augmenteront.



« Je souhaite acquérir de l'expérience  
Mon objectif est d'aller vers l'emploi »

« J'ai besoin d'un soutien.  
Je suis motivé pour travailler »

### Vous êtes concerné, si...

- Vous avez entre 18 et 25 ans
- Vous êtes motivé et volontaire pour travailler
- Actuellement, vous n'êtes ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé
- Vos revenus ou ceux de vos parents ne dépassent pas le montant du RSA (à voir avec un conseiller ML)
- Vous avez besoin d'un soutien et d'un accompagnement

**La Garantie Jeunes n'est pas un droit, c'est une commission qui étudiera les dossiers présentés et validera l'entrée dans le dispositif.**

\* Sous conditions

### GARANTIE JEUNES

Mission Locale du Pays de Vitré 6 Boulevard Pierre Landais - 02 99 75 18 07  
Coordinatrice - Karine TRAVERS - [karine.travers@missionlocale-paysdevitre.fr](mailto:karine.travers@missionlocale-paysdevitre.fr)



## Comment se déroule l'accompagnement d'1 an ?

### 1 6 semaines en collectif Horaires : 9h-12h / 13h30-16h du lundi au vendredi

- Ateliers collectifs (groupe de 10 à 15 jeunes)
- Accompagnement par un binôme de conseillers Garantie Jeunes
- Travail sur les compétences professionnelles, sur les savoirs fondamentaux, les techniques de recherche d'emploi et la connaissance du monde de l'entreprise
- Ateliers vie quotidienne (logement, santé, budget, mobilité...)
- Démarches sur le terrain (enquêtes professionnelles, visites,...)
- Ateliers sportifs et/ou culturels
- Formation «Sauveteur et Secouriste au Travail»
- Emploi ou stage en entreprise dès la 7 ème semaine



### 2 10 mois d'accompagnement individuel et regroupements

- Chaque jour une action
- Multiplication des expériences professionnelles (stages, CDD, missions intérimaires, bénévolat...)
- Accompagnement global (santé, logement, administratif...)
- Suivi par les conseillers : entretien individuel, planning individualisé avec une action par jour...
- Poursuite de l'accompagnement si tu trouves un emploi durable



### Démarche à suivre...

**Dossier à préparer avec votre conseiller Mission Locale puis rencontre avec un conseiller Garantie Jeunes**

#### Pièces à fournir :

- Relevé d'identaire bancaire au nom du jeune
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)
- Pour les ressortissants hors UE : copie du titre de séjour avec autorisation de travailler en cours de validité de 12 mois
- Copie de l'attestation de CPAM mentionnant l'adresse du centre
- Justificatifs des ressources déclarées des 3 derniers mois + Attestation sur l'honneur
- Dernier avis de non imposition du jeune, de ses parents ou de son conjoint
- CV, lettre de motivation